



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
23 OCT. 2007
Q 2061

Monsieur Lucien WEILER
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 23 octobre 2007

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.

Les bibliothèques de lecture publique, c'est-à-dire les bibliothèques communales et associatives, ont un rôle important à jouer dans la promotion de la lecture et de la culture dans la société. Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes :

- Combien de bibliothèques de lecture publique existent actuellement dans notre pays ?
- L'article budgétaire 02.043.000 (*participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques régionales gérées par les communes*) prévoit un budget de 90000 € pour l'année 2008. Quels critères une bibliothèque de lecture publique doit-elle remplir pour être considérée comme « bibliothèque régionale » ?
- Quelle est la participation de l'Etat aux frais du personnel des bibliothèques de lecture publique, à la formation de celui-ci, à l'équipement, l'animation et le prêt de documents entre bibliothèques ?
- Il existe des conventions entre le Ministère de la Culture et quelques bibliothèques de lecture publique de notre pays. Une convention généralisée pour toutes les bibliothèques de lecture publique a-t-elle été envisagée ?
- Le rapport d'activités 2006 du Ministère de la Culture mentionne deux aspects nouveaux : « Un réseau de bibliothèques régionales communales vient d'être créé » (p.4) et « Initiation d'une étude sur les bibliothèques publiques » (p.259). Madame la Secrétaire d'Etat pourrait-elle me fournir des informations complémentaires concernant ces deux projets ? Est-ce que la médiathèque de Mamer figure dans ce réseau ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Roger Negri
Député